



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-en-BRAY

Tél : 02.35.94.35.17

E-mail : secretariat@o2bray.fr

DÉCLARATION DE FUITE

Je soussigné(e)
Abonné(e) au service d'eau du S.I.A.E.P.A O₂ Bray
Déclare avoir eu une fuite après compteur
Référence contrat
Situé à :
Cette fuite a été constatée le :
A quel endroit ? :

Elle a été réparée par :

- Mes soins (facture des pièces à fournir)
 Un Plombier (facture des réparations à fournir)

Cette fuite a été causée par :

- Une rupture
 Un percement
 Un déboitement
 Autre (à préciser) :

Dans tous les cas, il faudra soit joindre une attestation d'un plombier justifiant de bonne réparation de la fuite, de l'endroit où la fuite a été réparée et de la date de la réparation. (*Une facture de réparation n'est pas une attestation*), soit de faire constater la réparation de fuite par un agent O₂ Bray, ce qui génère des frais de déplacement.

Fait à :

Le

Signature

A retourner à :

S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis rue de Flandre
76270 Neufchâtel-en-Bray

Relevé de compteur :

du :

Attention, vous disposez d'un délai d'un mois pour nous retourner le dossier dûment complété à compter de la date d'information par nos services d'une augmentation anormale de votre consommation. Tout dossier incomplet sera refusé.

Communes membres : Beaussault, Bouelles, Bully, Flamets-Frétils, Graval, Mesnières-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray, Neuville-Ferrières, Nesle-Hodeng, Saint-Martin l'Hortier et Saint-Saire.